

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 28 juin 2017 À 19h – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 21 juin 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Pierre SEIGNEZ donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE

Titulaire absent : M. Patrick TEINTE, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme France LEDIEU-BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

Secrétaire de séance : Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.75

APPROUVANT LES TARIFS DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU PAYS SOLESMOIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Préambule :

Le conservatoire intercommunal de la CCPS est une structure d'enseignement artistique spécialisée dans les domaines de la musique et de la danse. Ses missions sont de sensibiliser, initier et former les publics jeunes et moins jeunes. L'épanouissement personnel et collectif demeure sa principale finalité. La vocation du conservatoire est de favoriser également le développement de la pratique artistique amatrice, génératrice d'artistes et de publics potentiels.

Il est aussi, un point de rencontre, un carrefour des démarches individuelles et de la vie sociale, ouvert à des publics très diversifiés.

A ce titre, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017-2018 :

Droit d'inscription et de participation à la pratique collective en euro T.T.C. par personne		
CCPS ou extérieurs	27	
Droit de formation en euro T.T.C. par personne		
Habitants	CCPS	Extérieurs
Formation musicale	22	65
Formation instrumentale ou chorégraphique	58	100
Formation instrumentale ou chorégraphique supplémentaire	65	65
Élèves musiciens participant aux activités dans l'une des harmonies municipales du territoire	Gratuité	
Location d'instruments en euro T.T.C. par instrument, par an		
CCPS ou extérieurs	120	
Réduction sur le montant global (droit d'inscription et droit de formation)		
CCPS ou extérieurs dès le deuxième membre d'une même famille	10%	

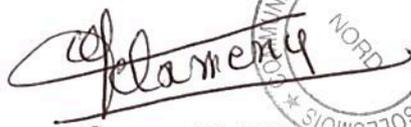
Pour les élèves musiciens participants aux activités dans l'une des harmonies municipales du territoire, l'apprentissage d'un deuxième instrument pratiqué ou non en harmonie sera facturé selon le droit commun (**droit de formation instrumentale supplémentaire**). Ces mêmes élèves ne sont pas prioritaires pour leur 2^{ème} ou 3^{ème} instrument.

Il est enfin proposé de conserver la possibilité d'un paiement en 3 fois sur le montant global (droit d'inscription et de formation) et sur les frais de location des instruments.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs du conservatoire intercommunal de Musique et de Danse du Pays Solesmois pour l'année scolaire 2017-2018 tel que présenté ci-dessus.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de
Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 07/07/17*

Le Président,


Georges FLAMENGT

